

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2001-0020/PR/MAEM portant approbation des comptes prévisionnels pour l'année 2001 de l'ONED.

n° 2001-0020/PR/MAEM

Ministère
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE
LA MER, CHARGÉ DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Date de publication
8 janvier 2001

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2001

Date du numéro
15 janvier 2001

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°27/AN/83 du 03 février 1983 portant création de l'Office national des Eaux de djibouti

VU Le décret n°83-015/PR/MI du 23 février 1983 portant statut de l'Office national des eaux de djibouti.

VU Le décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixants leur attribution

VU La délibération n°05/00 du conseil d'administration réuni en sa séance du 21 décembre 2000;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er: Les comptes prévisionnels pour l'année 2001 sont arrêtés comme suit: -Produits -1.670.032.120
FDJ -Charges -1.661.354.000 FDJ -Résultat Prévisionnel bénéficiaire -8.678.120 FDJ

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté au besoin sera.